



Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Compte rendu entrevue DDMSIS 8 juin 2015

Présents direction : Col Delaigue, Col Guillot, Col Collot A., Col Collot E.

Présents syndicat SUD : Lt Lebrun, A/c Chabbouh, A/c Viillard, S/c Chenal, S/c Voisin,
Mme Duarte, Mr Comte, Mr Coupaud,

Voici ci-dessous les sujets et le détail des échanges abordés lors de cette entrevue.

Merci pour votre confiance.

➤ **Réorganisation de notre bureau syndical :**

Présentation de notre nouvelle structure et de la composition de notre nouveau bureau suite aux élections.

➤ **Passage au SDMIS et régime indemnitaire SPP et PATS avantages acquis :**

Nous portons nos inquiétudes sur fin 2017. Selon la Direction du SDMIS il n'y a pas d'inquiétude à avoir ni à court terme ni à long terme.

➤ **Nouvelle procédure de contrôle des arrêts maladie et d'envois des documents :**

Suite à la mise en place de la nouvelle procédure de contrôle des arrêts maladie, une circulaire est parue précisant les délais de réception et d'envois. Malgré la campagne d'information sur ce sujet, nous constatons encore que peu d'agents sont au courant alors que ce dispositif peut réduire la rémunération en cas de retards répétés. Le SDMIS se veut rassurant sur une application mesurée de ce dispositif.

(Voir information sur notre site.)

➤ **La loi NOTRE et ses conséquences sur la mutualisation :**

Malgré nos réserves en ce qui concerne les PATS, le DDMSIS pense que contrairement aux autres SDIS, notre SDMIS ne serait pas affecté.

Toutefois il y a une volonté de l'Etat de rendre cohérent la gestion des risques majeurs (inondations, attentats...) afin d'éviter la surabondance de moyens.

➤ **Mise en place de l'indemnité de fonctions, d'expertise et d'engagement professionnel :**

Il s'agit d'un dossier qualifié « d'usine à gaz ». Un report de son application a été annoncé pour le 01.01.2016.

S'il y a de nouvelles règles alors elles seront appliquées pour éviter une perte de salaire pour l'agent.



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

➤ Recrutement SPP et PATS :

Selon la direction le sujet des recrutements est sérieux et très serré. Elle tient à souligner que les engagements pris ont été tenus pour les deux prochaines années.

Toutefois, selon la direction et contrairement aux anticipations, il n'y a pas de vague de départs suite à la mise en place du 10ème échelon sur la grille indiciaire d'adjudant.

En 2014, seuls 14 départs en retraite. Pour les 10 ans à venir, il est prévu environ 140 départs.

En ce qui concerne la baisse des effectifs de PATS il y a 2 phénomènes :

- d'une part l'ère du numérique qui amène un bouleversement dans la gestion.

- d'autre part il y a le glissement, suite à réussite des concours et examens, des catégories C vers B et de B vers A.

La direction prend l'engagement qu'aucun poste ne sera supprimé brutalement.

➤ Recrutement SPV :

Sans dénigrer les SPV, nous sommes inquiets quant à la qualité de leurs recrutements dans les CADIM. Des engagements ont été pris pour garantir le niveau de formation.

Une précision a été apportée quant à l'obligation de fournir un extrait de casier judiciaire lors de l'engagement et du réengagement.

➤ Communication des chiffres sur la consultation des régimes de travail :

Suite à la campagne triennale de choix de régime de travail clos au 4 avril (toutes catégories confondues), voici le bilan ci-dessous :

12 Heures : 567

24 Heures : 371

Hors Hebdo avec gardes

➤ Cycle de travail en régime droit commun (12 heures) :

Nous reconnaissons être le seul SDIS en France permettant le choix de régime de travail.

Notre demande consiste à la mise en place d'un cycle partiel de garde en 12 heures pour les agents le désirant. Ceci permettrait indirectement un gain de pouvoir d'achat (covoiturage,...etc).

La direction estime qu'il n'y a aucune raison de modifier un régime de travail portant satisfaction en terme opérationnel.

➤ Semaine de 4 jours pour les PATS et prise en compte des astreintes techniques.

Des zones d'ombre ont été levées concernant la mise en place de la semaine à 4 jours pour les agents effectuant des astreintes.

Pour la filière administrative : 16 demandes

Pour la filière technique : 38 demandes

Soit 54 répartis de la façon suivante :

-12 en catégorie A,

-14 en catégorie B,

-28 en catégorie C.

La répartition journalière est la suivante : 6 lundi - 0 mardi - 11 mercredi - 2 jeudi - 35 vendredi



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

➤ Date d'application du nouvel arrêté sur l'habillement et la tenue des SPP :

Nous demandons la mise à niveau du Règlement Intérieur du SDMIS avec ce nouveau décret. Tout en restant vigilant et raisonnable, il n'y aura aucune sanction durant ce laps de temps. La direction nous indique que ces modifications seront présentées lors d'un Comité Technique.

➤ Nouveaux effets PATS et accidents thermiques :

Sans remettre en cause le travail des personnels chargés des achats d'EPI nous demandons une attention particulière quant à la texture des nouveaux vêtements utilisés par les différents corps de métiers (électriciens, plombiers, mécaniciens, serruriers) et des risques liés à chacune de leur activités.

Nous demandons également l'intégration de genouillères amovibles pour les plombiers et électriciens.

➤ Dossier SAP, évolution au SDMIS :

Il s'agit d'un dossier national très complexe. Le DDAMIS suit précisément ce dossier ce jour à la DGSCGC.

Nous alertons la direction sur ce projet d'envoi de secours à 2 SP. Selon la direction il y aura une réponse adaptée de 2 à 5 SP alors qu'aujourd'hui nous sommes de 3 à 4 SP.

Plus d'informations sur notre site sur ce sujet.

➤ Dossier agressions SP :

Avec le nombre croissant d'agressions nous insistons sur le fait que ce dossier et celui des risques psycho-sociaux sont devenus prioritaires pour notre organisation : une agression par semaine depuis le début de l'année.

Comme précisé à Monsieur le Préfet Gavory le 18 mai lors de notre entrevue, nous soulignons l'avancée du SDMIS dans ce domaine.

Dorénavant un état mensuel de ces agressions nous sera communiqué.

La protection fonctionnelle des agents sera automatiquement proposée lors du dépôt de plainte (la prise en charge des frais d'avocats,...etc).

➤ Mise en place de la DO ouverture de porte pour personne ne répondant pas aux appels :

Suite à notre demande auprès de Monsieur le Préfet Gavory, la direction nous confirme la modification de la convention de base avec les services de Police et de Gendarmerie ainsi que la mise en œuvre imminente d'une procédure lors des ouvertures de porte pour personne ne répondant pas aux appels suivant le principe suivant :

- 1er cas : téléalarme médicale.

- 2ème cas : personne ne répondant pas aux appels avec certitude de présence non hostile (visible par la fenêtre par exemple).

- 3ème cas : personne ne répondant pas aux appels sans précisions particulières ou en milieu hostile.

Dans le cadre des interventions des cas 1 et 2, l'envoi des secours reste inchangé.

Dans le 3ème cas, le principe de faire intervenir la police comme primo intervenant est prépondérant.



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Cependant, l'opérateur CTA, comme dans le cadre d'un traitement pour fuite de gaz, pourra, selon des critères qui lui sont subjectifs, classer l'intervention comme étant un départ renforcé par des moyens sapeurs-pompiers supplémentaires et la systématisation d'une présence immédiate des forces de l'ordre.

➤ **Dépôt de plainte par le SDMIS suite à intrusion dans les casernes et arrestation pour feu volontaire :**

Nous demandons que le SDMIS dépose plainte lors d'arrestation de personne incendiaire en flagrant délit.

➤ **Critères de nomination des lieutenants et examens chef-opérateur CTA :**

La DGSCGC a rappelé dans une récente circulaire les règles en la matière (Etre adjudant avant 2012, avoir été lauréat du concours de Sergent en 2002, tenir l'emploi de chef salle).

Le SDMIS se conformera à cette règle.

En ce qui concerne les nominations de Lieutenant, 4 sur 8 seront nommés en 2015. La nomination des 4 autres sera étudiée en 2016 selon les départs et les besoins (Pas de départs de Lieutenant prévus pour 2016).

➤ **NBI Chef d'agrès incendie (sergent-chef avec 7 ans d'ancienneté) :**

La situation des Sergent-chef ayant 7 ans d'ancienneté, titulaires de la FAE de CA, est un point qui nécessite l'étude de l'attribution ou non de la NBI 2006-779 (environ 70 euros/mois).

Le SDMIS ne reconnaît pas cet emploi et se cantonne à payer la NBI au CA tout engin (adjudants).

Nous ne partageons pas cette position et avons mis à disposition de nombreuses feuilles de garde avec des S/C chef de garde et de nombreux CRSV avec des S/C chef d'agrès.

La Direction envisage plutôt une nomination de ces agents pour les mettre en adéquation avec leurs emplois.

➤ **Primes niveau 2 pour les MPS :**

Nous demandons l'attribution d'une prime de niveau 2 au moniteur de 1^{er} secours.

Le SDMIS nous propose de soulever ce point au niveau national car le dispositif n'existe pas.

Selon nous d'autres « spécialités » bénéficient d'une prime de niveau 2.

➤ **Situation des adjudants (chef de la garde) :**

Une règle avait vu le jour dernièrement affectant de façon systématique l'adjudant-chef le plus ancien pour être chef de garde. Au vu des nombreux problèmes créés, cette mesure est supprimée.

Le plus ancien sera toutefois privilégié tout en effectuant une rotation des adjudants sur ce poste.



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

➤ **Disposition pour la prise en compte de la pénibilité des spécialités (port de scaphandre GELD/RCH etc) :**

En préambule la Direction rappelle que le régime «allégé» pour les plus de 50 ans est toujours en vigueur.

Pour les agents de plus de 50 ans présentant des difficultés au port du scaphandre RCH/RAD ou GELD, il y aura possibilité d'abandonner la spécialité.

Ce choix générera cependant un risque de mutation si le SPP n'a pas atteint l'âge limite fixé par le DDMSIS.

➤ **Rajouter une information sur le projet de fin de carrière (exemple : CRO) lors de la journée information retraite:**

Face à une méconnaissance des projets de fin de carrière par les agents, le DRH nous confirme que ce point sera rajouté à l'ordre du jour des journées d'information retraite.

➤ **Profusion de spécialités au CI Gerland :**

La direction va étudier cette situation soulevée par notre organisation suite à des incidents.

Dans l'immédiat, il nous semble urgent de dégager du temps pour les agents pour se former sur ces engins spéciaux.

➤ **EDR et affectation dans les centres mixtes pour prise en compte des horaires différents de prise de garde et des relèves :**

Afin de prendre en compte l'horaire de prise de garde différent des centres mixtes et centres professionnels nous avons demandé l'affectation d'agents en équipe de renfort dans un centre mixte.

-Les absences seront comblées plus rapidement,

-Les relèves, suite à des interventions de longue durée, seront organisées en fonction des horaires des agents des centres mixtes (7h).

➤ **Situations opérationnelles (INC) des casernes de Cusset et La Doua :**

Ces 2 centres n'ont plus la capacité d'armer un FPT sur leur secteur. Un rallongement des délais d'intervention devient inquiétant, ce qui est d'autant plus dangereux sur ces secteurs extrêmement sensibles. Très fréquemment un VSAV est en intervention lorsqu'un incendie se déclare sur ces secteurs. C'est un moyen aérien et le VID avec un coussin gonflable qui sont envoyés de ces casernes car les effectifs ne permettent plus l'envoi d'un moyen en eau du secteur.

➤ **Mise en place de fiche d'aide à la décision dans les FSRM :**

Afin de prendre en compte les nouveaux risques, nous demandons la mise en place de Fiche d'Aide à la Décision pour les désincarcérations mettant en exergue les emplacements des batteries, des câbles électriques, des prétensionneurs, etc...

Toujours pour la prise en compte de ces éléments, nous demandons pour le dégarnissage le rajout d'un outil de coupe individuel sur la masse d'habillement (type Leatherman par exemple).

La Direction prend en compte ces remarques et nous indique que la DPOS va travailler dessus.



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

➤ **Relations SDMIS / SNI et travaux :**

Nous alertons la direction quant aux nombreuses malfaçons constatées lors de la livraison des différents chantiers.

➤ **Dossiers individuels :**

Plusieurs dossiers individuels ont été traités.

Le secrétaire général

Chabbouh Remy

Rémy CHABBOUH